

# À tous les pêcheurs de loisir

La pêche et le ramassage d'animaux et de plantes aquatiques, les engins et périodes de pêche, ainsi que la taille des animaux pêchés sont réglementés par différentes lois et réglementations.

En particulier, il est interdit de pêcher les animaux et plantes aquatiques spécifiques indiqués ci-dessous en 1, excepté par les professionnels de la pêche, les contrevenants risquent jusqu'à trois ans de réclusion ou une amende pouvant s'élever jusqu'à 30 millions de yens, en fonction de la gravité du délit (Article 132 de la Loi sur les pêches).

## 1. Ormeaux



## Concombres de mer

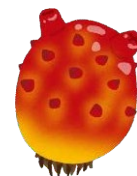


## Civelles

(anguilles de moins de 13 cm)



2. Dans la préfecture d'Iwate, la pêche et le ramassage des animaux et plantes aquatiques suivants sont réglementés : oursins, huîtres, palourdes, moules, coquilles Saint-Jacques, pieuvres, tuniciers, algues (wakamé, kombu, cératophylle immergé, etc.) et autres.



3. Les engins autorisés pour la pêche de loisir sont les suivants :

Lignes à soutenir, cannes à pêche, épuisettes, éperviers, râteaux et pêche à la main.



4. Pour de plus amples détails, veuillez scanner les codes QR ci-dessous.



Préfecture  
d'Iwate



Site d'information  
du gouvernement  
japonais



Agence japonaise  
de la pêche

Bureau de contrôle de la pêche  
préfecture d'Iwate  
TÉL. : 0193-25-2707



Quartier général de la police  
préfecturale d'Iwate  
TÉL. : 019-653-0110